

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La réussite d'Allkem Limited (**Allkem**) repose sur les piliers du développement durable, de la maîtrise des coûts et de la qualité des produits, qui sont le fruit du maintien de solides relations avec nos partenaires, nos clients et nos communautés. À ce titre, notre engagement à mener nos activités d'une façon respectueuse de l'environnement est d'une importance primordiale. Avec le respect de toutes les exigences légales et réglementaires applicables pour point de départ, nous appliquerons un système de gestion afin de garantir le respect de normes environnementales élevées dans la gestion de nos produits, services et processus. Le soin et la protection de notre environnement font partie intégrante de notre façon de travailler.

La Politique environnementale d'Allkem est conforme aux Principes de l'Équateur, aux Normes de performance de la SFI, aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale et aux lignes directrices sectorielles applicables qui établissent les exigences d'Allkem en matière de développement durable.

Pour atteindre les buts et les objectifs de cette politique, nous nous efforcerons de :

- Opérer conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, et en ligne avec la hiérarchie d'atténuation qui privilégie l'évitement, puis la minimisation, la réhabilitation et la compensation ;
- Inclure les considérations environnementales et sociales dans toutes les décisions de planification et dans notre stratégie globale d'entreprise, afin de concevoir des projets qui évitent ou minimisent les déplacements (physiques ou économiques), les risques et les impacts environnementaux et sociaux ;
- Inclure un chapitre spécifique d'examen environnemental dans le processus de gestion du changement (**MOC**) ;
- Évaluer toutes les activités du projet pour identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels aux différents stades de développement et définir les activités de contrôle et d'atténuation correspondantes ;
- Identifier les valeurs pour la biodiversité prioritaires et les services ou les ressources écosystémiques importants pour les communautés locales et autochtones qui pourraient être affectés par les activités d'Allkem et définir des mesures d'atténuation, y compris des compensations le cas échéant ;
- Développer et maintenir un système de gestion qui décrive des programmes, des plans, des mesures et des actions pour gérer et atténuer les risques et les impacts environnementaux, sociaux et pour la santé et la sécurité ; conformément aux principes et aux objectifs de la norme ISO 14001 et de l'amélioration continue ;
- Établir un système de suivi pour évaluer la conformité avec le système de gestion ainsi que l'efficacité de celui-ci, en définissant des actions préventives et correctives. Cela inclura des audits internes et externes pour évaluer la performance ;
- Développer et exploiter les installations à toutes les phases des projets de façon à promouvoir :
 - l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau, des terres et des matériaux ;
 - la réduction des émissions (y compris les gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques significatives), des effluents et des déchets ; et
 - la minimisation de notre empreinte carbone, sur l'air, l'eau et la biodiversité (faune et flore) ;
- Prévenir les incidents environnementaux et développer et maintenir un système de préparation et d'intervention en cas d'urgence avec la collaboration de tiers pertinents, pour réagir de façon appropriée aux urgences et accidents environnementaux éventuels associés à nos opérations ou projets ;
- Signaler les incidents et les quasi-accidents environnementaux ; identifier des mesures préventives et correctives pour éviter leur récurrence, tirer des leçons des événements qui se sont produits et améliorer en continu les procédures et la performance environnementale associée de la société ;
- Gérer de manière responsable les déchets minéraux et tirer parti (si possible) des opportunités offertes par l'économie circulaire ;
- Explorer, tester et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement ;
- Développer, mesurer et contrôler des indicateurs clés de performance (**ICP**) environnementaux et fournir des rapports de performance transparents, incluant l'auto-déclaration proactive aux autorités environnementales concernées ;
- S'assurer qu'une formation adéquate est fournie à tous les niveaux du groupe Allkem et que la présente politique est correctement comprise et mise en œuvre ;

- Développer un processus de consultation et de participation éclairées (CPE) pour les communautés affectées identifiées ; et
- Faire participer les communautés locales à des programmes de suivi participatifs pour évoquer le lien entre nos activités d'exploitation, les communautés affectées et l'environnement.

Cette politique s'applique à :

- Allkem et chaque filiale en pleine propriété du groupe de sociétés Allkem ; et
- Tous les employés du groupe Allkem basés dans des sites où nous exerçons le contrôle de la gestion.

Les responsabilités découlant de cette politique s'appliquent également à nos sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services. Allkem s'engage à travailler avec eux pour renforcer les engagements au titre de cette politique.

Allkem s'engage également à travailler avec ses partenaires de coentreprise pour explorer les possibilités d'adopter les engagements de la présente politique dans les opérations de coentreprise non exploitées.

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration d'Allkem Limited.



Martín Pérez de Solay
Directeur général / Président-directeur général
Allkem Limited
Septembre 2023

